

**Rapport du Président du jury
de l'examen professionnel d'attaché principal
- session 2025 -**

Organisé pour la dixième fois par les centres de gestion depuis le transfert de compétence du 1^{er} janvier 2010, et pour la quatrième fois par le CIG de la Petite Couronne, l'examen professionnel d'attaché principal a fait l'objet, comme lors des sessions précédentes, d'un conventionnement régional, voire interrégional.

La répartition des organisateurs de l'examen s'établissait donc comme suit :

Périmètre du conventionnement	Centre de gestion organisateur
Ile de France / Centre-Val de Loire	CIG de la Petite Couronne
Bretagne / Pays de Loire / Normandie	CDG 35 (Ille-et-Vilaine)
Hauts de France	CDG 60 (Oise)
Grand Est / Bourgogne-Franche-Comté	CDG 57 (Moselle)
Auvergne-Rhône-Alpes	CDG 38 (Isère)
Nouvelle Aquitaine	CDG 33 (Gironde)
Occitanie	CDG 66 (Pyrénées orientales)
Provence-Alpes-Côte-D'azur	CDG 83 (Var)
Corse	CDG 2B (Haute Corse)
Régions d'outre-mer	CDG 972 (Martinique)
	CDG 973 (Guyane)
	CDG 974 (La Réunion)
	CDG 976 (Mayotte)

Comme lors des sessions précédentes, le CIG de la grande couronne a conduit, au sein de la cellule pédagogique nationale, les travaux d'élaboration du sujet national de l'épreuve écrite, utilisé à la même date, le jeudi 3 avril 2025, et aux mêmes heures par tous les organisateurs.

Le jury de l'examen professionnel, présidé par **Olivier GILTON**, directeur territorial à la région Ile de France, était composé de 21 membres répartis en trois collèges égaux : élus locaux, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées.

Karima BENTOUT, DGA Ressources à la Ville d'Eaubonne, assurait la suppléance du Président du jury.

Claire CHARANSONNET, représentante du personnel de catégorie A, avait été désignée par tirage au sort pour siéger au sein du collège des fonctionnaires territoriaux.

Elise GORES-MERTENS représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

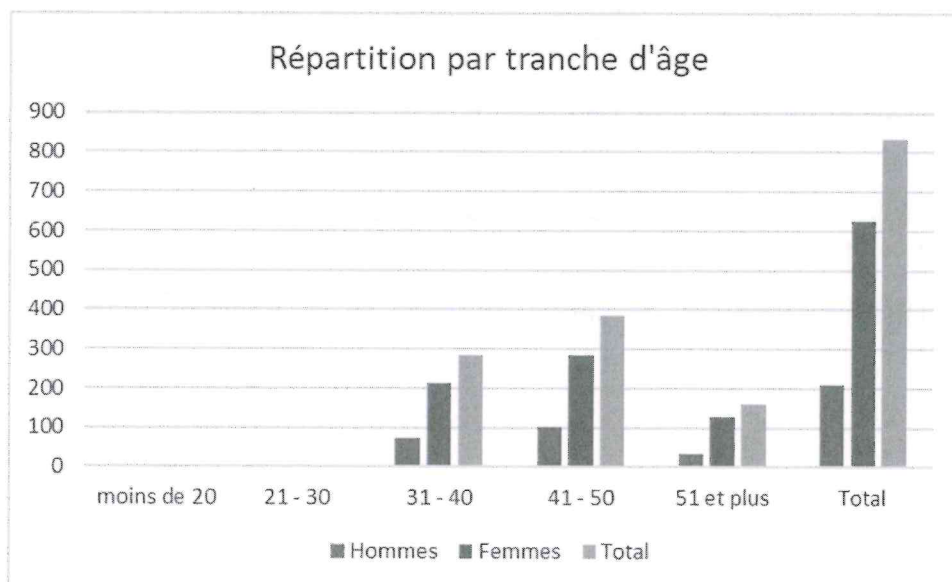
Le tableau ci-après reprend les principales caractéristiques des précédentes sessions pour l'Interregion Ile-de-France / Centre-Val-de-Loire :

Session Centre organisateur	Inscrits	Présents à l'écrit (absentéisme)	Seuil d'admissibilité	Admissibles	Seuil d'admission	Admis	Taux de réussite (admis / présents)
2010 CIG PC	989	883 (10,72 %)	9,50	275	10,00	206	23,33 %
2011 CDG 77	892	781 (12,44 %)	9,50	401	10,00	319	40,85 %
2012 CIG GC	910	810 (10,99 %)	9,50	337	10,00	245	30,27 %
2013 CIG PC	1039	911 (12,32 %)	9,50	335	10,00	248	27,22 %
2015 CDG 77	1342	1139 (15,13 %)	9,50	517	10,00	409	35,90 %
2017 CIG GC	1543	1263 (18,15 %)	9,50	520	10,00	339	26,84 %
2019 CIG PC	1243	989 (20,43 %)	10,00	444	11,00	234	23,66 %
2021 CDG 77	921	686 (23,76 %)	10,00	290	10,00	237	34,55 %
2023 CIG GC	935	767 (17,96 %)	10,00	312	10,00	238	31,03 %
2025 CIG PC	973	834	10,00	347	11,00	220	26,38 %

I- Le profil des candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité

La très grande majorité (70,03%) des candidats présents est originaire de la région Ile de France, 26% des présents sont domiciliés en province. Certains (4,08 %) se sont déplacés depuis les départements ultramarins.

Comme souvent dans la filière administrative, les femmes sont majoritaires. Elles sont représentées à près de 75 % parmi les présents.



2 candidats présents seulement ont moins de 30 ans (0,24 %), et 162 (19,42 %) ont plus de 51 ans.

Plus de 50 % des candidats présents sont titulaires d'un diplôme inscrit au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau I).

44,48% des présents déclarent une formation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et 32,61% une préparation personnelle. 19,06% ne se sont pas préparés à l'examen.

II- Le niveau des candidats à l'écrit et la fixation du seuil d'admissibilité

Les candidats subissent une seule épreuve écrite d'admissibilité, la rédaction d'une note avec solutions opérationnelles appropriées (durée : 4 heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5,00 sur 20, à l'oral comme à l'écrit, élimine définitivement les candidats.

La commande du sujet de la session 2025 était ainsi libellée :

Attaché territorial principal, vous êtes rattaché à la direction générale des services d'Admiagglo, une communauté d'agglomération composée de 18 communes (90 000 habitants), dont une ville centre de 50 000 habitants. En tant que chargé de mission innovation territoriale en lien avec les enjeux environnementaux et numériques, vous intervenez sur les coopérations menées à l'échelle intercommunale.

Admiagglo est de plus en plus sollicitée pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de diagnostics et de plans d'actions portant sur des enjeux environnementaux. La nécessité de faciliter le partage des données entre territoires et partenaires a émergé dans ce contexte, plaidant pour l'ouverture des données (Open Data) dans le cadre d'une démarche territoriale mutualisée.

Dans le contexte de ce projet, les conseillers communautaires souhaitent connaître les enjeux et opportunités de l'open data, et particulièrement de l'open data environnemental, pour le territoire.

Dans cette perspective, la directrice générale des services d'Admiagglo vous demande de rédiger à son attention, à l'aide des éléments du dossier joint et en mobilisant vos connaissances, une note assortie de solutions opérationnelles argumentées exposant les objectifs de l'open data environnemental et proposant une stratégie de déploiement pour Admiagglo.

A- Les notes

Les notes s'échelonnent de 0,00 à 17,00.

La moyenne générale s'établit à hauteur de **9,33/20**,

341 candidats (**41,6 %** des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 10,00,

13 candidats (1,6 % des présents) obtiennent une note égale ou supérieur à 15,00

3,50 % des présents (**29** candidats) sont éliminés par l'épreuve écrite.

B- Les remarques et conseils du jury

Le sujet sur l'open data environnemental permettait de challenger les candidats sur un thème totalement d'actualité, dans une période de dégradation environnementale. Les candidats avaient ainsi la possibilité de traiter un sujet stratégique et transversal, propice aux apports personnels.

Il s'agissait d'un sujet adapté aux enjeux actuels, qui sortait des sentiers battus, et d'une complexité tout à fait gérable pour un examen professionnel de ce niveau.

Le dossier, lourd et dense, était plutôt bien équilibré (exemples locaux, cadre légal, aspects techniques).

En revanche, certains documents ont pu paraître un peu trop techniques, ce qui a déstabilisé nombre de candidats, qui sont rentrés tardivement dans l'exercice, en se focalisant uniquement sur la question de l'open data, et en laissant de côté la question environnementale.

Si le dossier était d'une lecture complexe, la commande était néanmoins claire et suffisante pour trouver un plan.

Les forces des candidats

- Formalisme de l'épreuve relativement bien respecté
- Introduction et plans structurés
- Volonté d'inscrire la note dans un processus décisionnel
- Une capacité à gérer son devoir dans le temps imparti
- Des enjeux identifiés mais parfois incomplets
- Maîtrise méthodologique
- Capacité à identifier le cadre légal, les bénéfices de l'open data et à proposer un plan assez cohérent.
- Etude du dossier
- Plutôt une bonne compréhension de la commande et des enjeux
- Méthodologie
- Synthèse du dossier
- Appréhension des enjeux

Les marges de progression

- Orthographe et syntaxe font défaut dans certaines copies, ce qui questionne pour un examen professionnel de catégorie A
- Gestion du temps : beaucoup de copies sont inachevées
- Faible mise en perspective du sujet, absence fréquente de problématique et de contextualisation
- Manque de vision stratégique, approche simpliste
- Manque d'originalité dans les propositions de plans
- Une partie déploiement toujours un peu « plaquée » et souvent assez théorique
- Une gestion de projet défaillante et parfois éloignée de la réalité territoriale
- Une méconnaissance des moyens d'action des collectivités, et parfois des processus organisationnels et décisionnels
- Le volet opérationnel est dans l'ensemble faible (méthodologie de projet pas assez adaptée au sujet, et propositions qui ne tiennent pas assez compte des exemples du dossier). Les candidats proposent des pistes mais souvent sans mode opératoire.
- Un manque de personnalisation de la deuxième partie avec des candidats qui se limitent trop souvent à décrire une méthodologie de projet "en général".
- Incapacité à faire le lien avec le contexte territorial, les politiques publiques et les compétences des EPCI
- Difficulté à trouver des titres pertinents
- Difficulté à organiser, classer les informations
- Certaines copies comportent de nombreux « copier-coller »,
- Peu de propositions sont issues de l'expérience des candidats

C- Le seuil d'admissibilité

Considérant l'accès contingenté au grade d'attaché hors classe, le jury affirme la nécessité de garantir la qualité des recrutements dans le grade d'attaché principal. Il décide donc de fixer à **10,00** le seuil d'admissibilité.

347 candidats sont en conséquence déclarés admissibles.

D- Le profil des admissibles

On observe que **60 %** des admissibles déclarent avoir suivi une formation de préparation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Pour mémoire, le taux de candidats préparés par le CNFPT constaté parmi les présents était de **44,50%**. Les candidats ayant bénéficié de cette préparation sont donc clairement avantagés.

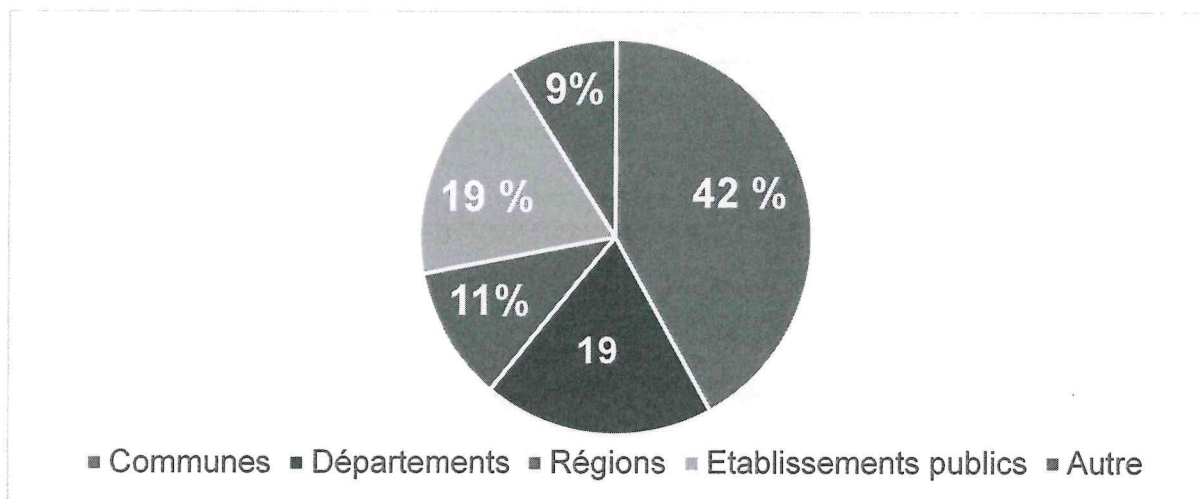
A contrario, à peine plus de 29 % des admissibles déclarent s'être préparés seuls, alors qu'ils étaient plus de 36 % parmi les présents. Il n'y a donc aucune « prime » à la préparation personnelle.

38 admissibles (11 %) n'ont effectué aucun travail de préparation.

Plus de 65 % des admissibles sont titulaires d'un diplôme inscrit au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau I), alors qu'ils ne représentaient que 55 % des présents.

Le pourcentage de candidats originaires de la région Ile de France est légèrement moins élevé (66,85 %) parmi les admissibles que parmi les présents (70 %), sans que cette différence soit significative.

Origine professionnelle des admissibles



42 % des admissibles sont employés par le bloc communal.

III- Le niveau des candidats à l'oral

Les candidats admissibles subissent une unique épreuve orale d'admission, qui consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Cet entretien vise à apprécier les aptitudes de l'intéressé(e), en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux.

Comme pour l'épreuve écrite, la réglementation prévoit que toute note inférieure à 5,00 sur 20,00 à l'entretien élimine définitivement le candidat.

342 des 347 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Les notes s'échelonnent de 4,00 à 19,25.

La moyenne générale de l'épreuve s'élève à **11,77**.

224 candidats, soit 65,50 % des présents, obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00.

2 candidats (0,58 % des présents) obtiennent une note éliminatoire.

Les remarques du jury sur le niveau des candidats

Forces

- Bonne valorisation des compétences
- Exposés préparés et structurés
- Bonnes connaissances en management
- Expertise dans le domaine d'action des candidats
- Posture managériale adaptée

Axes d'amélioration

- Manque de prise de hauteur, de recul, de curiosité
- Manque d'analyse stratégique
- Lacunes en matière d'environnement territorial
- Manque de connaissances en dehors du domaine d'activité
- Manque de transversalité
- Difficultés à se projeter dans d'autres fonctions
- Réponses trop générales et schématiques, sans prise en compte des contextes locaux

Les conseils du jury

- **Développer une posture de cadre affirmée et agile dans un environnement en mutation**

Dans un contexte de transformation profonde des services publics, il devient essentiel pour les cadres de sortir du cadre strict de leurs missions quotidiennes afin de développer une curiosité active et une capacité à penser autrement. Cette ouverture permet de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les collectivités territoriales, d'anticiper les évolutions et de proposer des réponses innovantes et adaptées.

Connaître les enjeux des collectivités, qu'ils soient sociaux, environnementaux, économiques ou démocratiques est un préalable indispensable pour agir avec pertinence. Cela implique une veille constante, une compréhension fine des politiques publiques locales et une capacité à relier les enjeux globaux aux réalités territoriales.

Dans ce cadre, il est également crucial de s'approprier les questions d'actualité financière, qu'il s'agisse de la soutenabilité budgétaire, des leviers d'investissement, ou des contraintes réglementaires. Travailler ces sujets permet de mieux argumenter les choix, de sécuriser les décisions et de dialoguer avec les élus et les partenaires.

L'affirmation de la posture de cadre passe par la capacité à prendre des risques mesurés, à proposer des avis argumentés et incarnés, et à assumer pleinement ses responsabilités. Cela suppose de sortir d'une logique d'exécution pour entrer dans une logique de contribution stratégique.

Renforcer ses capacités à proposer des réponses adaptées aux situations complexes, c'est aussi développer son agilité, sa créativité, et sa capacité à mobiliser les ressources internes et externes. C'est enfin savoir se positionner comme décideur, en assumant des choix, en arbitrant, et en portant une vision claire et partagée.

Pour finir, le jury tient à rappeler aux futurs candidats qu'il n'est pas question de « brader » cet examen, que de sérieuses compétences et aptitudes sont attendues pour accéder au grade d'attaché principal.

IV- L'admission et le profil des candidats admis

Il convient tout d'abord de préciser qu'au vu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées par les différents jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

Le jury rappelle que les titulaires du grade d'attaché principal peuvent être appelés à exercer des fonctions d'encadrement stratégique.

Le jury souligne que cet examen professionnel **n'est en aucun cas une validation de l'expérience passée**. Il doit permettre au jury de déceler les candidats aptes à occuper des postes stratégiques et à fortes responsabilités, qui nécessitent des compétences avérées, tant dans la gestion des équipes que dans la décision et la relation aux élus. Ces derniers doivent pouvoir compter sur des chefs de service qui sauront leur proposer des solutions fiables juridiquement et techniquement réalisables.

Par ailleurs, le jury prend connaissance d'éléments chiffrés issus du bilan social 2023, concernant le cadre d'emplois des attachés territoriaux en petite couronne.

Grade	Nombre de fonctionnaires	Pourcentage
Attaché hors classe	299	7 %
Directeur territorial	115	3 %
Attaché principal	1 504	37 %
Attaché	1 950	48 %
Attaché stagiaire	216	5 %
Total	4 084	100 %

Prenant acte de ces différents éléments, le jury décide de fixer le seuil d'admission à **11,00** sur 20, ce qui a pour effet de rendre **220 candidats admis**, soit **26,38% des candidats présents à l'écrit**.

Le **taux d'admission des candidats admissibles** s'élève quant à lui à **63,40%**.

Parmi les 40 candidats qui n'avaient obtenu que 10,00 à l'écrit (seuil d'admissibilité), 19 (47,50 %) sont admis.

Le **profil des candidats admis** est le suivant :

162 admis ont déclaré un diplôme de niveau 7 (bac +5), soit 73,64 % des admis, proportion à comparer à celle constatée parmi les présents à l'épreuve écrite (55,64%).

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 6 (bac +3 ou 4) sont en revanche légèrement sous-représentés, comptant pour 7,27 % des admis et 11,63% des présents à l'épreuve écrite.

142 candidats admis déclarent avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, soit 64,55%, alors qu'ils étaient 371 parmi les présents, soit 44,48%.

V- Conclusion

La session 2025 de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal s'est déroulée de très bonne façon.

Elle a permis, au prix d'une sélectivité élevée, puisqu'un peu plus d'un quart des candidats présents à l'écrit deviennent lauréats, de garantir la qualité des nominations à venir au grade d'attaché principal.

Le jury tient à saluer l'engagement des candidats dans cette session 2025, marquée par une exigence élevée et une diversité de parcours. Il rappelle que la réussite à cet examen atteste non seulement de compétences professionnelles solides, mais aussi d'une aptitude à assumer des responsabilités accrues au service des collectivités territoriales.

Fait à Pantin, le 15 juillet 2025

Le Président du jury



Olivier GILTON,
Directeur territorial à la Région Ile de France